Autorisation de stationnement pour emménagement et déménagement

En cas d'emménagement ou de déménagement, un espace peut être réservé sur la voirie pour faciliter les chargements et déchargements. La demande doit être effectuée auprès de l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil.

Conditions

- La **demande** doit être transmise au minimum **15 jours avant la date du déménagement** pour être prise en compte (durée de traitement)
- Elle peut être envoyée au service voirie à l'attention de Monsieur le Maire **par courrier ou par courriel**
- Les informations à préciser dans votre courrier de demande :
  - Date
  - Lieu
  - Horaire
  - Emplacement de stationnement du véhicule
- Les services municipaux procéderont à la signalisation avec la **pose d'un panneau d'information** sur une place de stationnement réglementaire à l'adresse indiquée, dans un délai de **72 h avant le déménagement**
- Un droit sera à acquitter lors de la remise de l'arrêté autorisant le stationnement

Contact

Direction des espaces publics

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France
01 84 09 90 10
Courriel

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.